

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 19-113

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juillet à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : MARCHÉ MAITRISE
D'ŒUVRE POUR LE REHAUSSEMENT
DU PONT – ZI CHARTREUSE GUIERS**

Date de la convocation : 11 juillet 2019

| | |
|--|--|
| <p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 21</i> <i>Votants : 30</i></p> <p>Résultat du vote :</p> <p><i>Pour : 30</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 0</i></p> | <p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, (Miribel les Echelles) ; Nicole VERARD (Saint Christophe sur Guiers) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Louis MONIN, Cédric MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs :</p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Stéphane GUSMEROLI à Jean Paul PETIT ; Gérard DAL'LIN à Martine MACHON ; Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB ; Myriam CATTANEO à Cédric VIAL ; Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN ; Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Gilles PERIER MUZET ; Jean Pierre ZURDO à Denis SEJOURNE</p> |
|--|--|

CONSIDERANT l'étude d'inondabilité du Guiers de 2018 et le débordement en crue centennale au niveau du pont de la ZI Chartreuse-Guiers pour cause d'embarcles,

CONSIDERANT que les contraintes urbanistiques qui en résultent sont très bloquantes pour l'aménagement de la ZI Chartreus-Guiers,

CONSIDERANT la pré-étude pour le rehaussement du Pont et la nécessité de prendre un maître d'œuvre pour faire le projet, consulter les entreprises et suivre le chantier

CONSIDERANT le coût prévisionnel des travaux de 75 000 € HT.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ (30 POUR)

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un contrat avec le bureau ALP'ETUDES pour un montant de 6 000€ HT.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 25 juillet 2019,



Le Président,
Denis SEJOURNE.